

Société Aygulfoise Sports et Loisirs

Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901

Enregistrée en sous-préfecture de Draguignan sous le n°11/1965 Parution n° 20200045 au Journal Officiel du 29/10/2020 (Annonce n°2024) Siret: 413 929 084 000 31 - NAF 9312Z

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2025

Siège social Secrétariat

Maison des Associations 278 Avenue Th.Gautier 83370 SAINT AYGULF contact@sasel.fr

REFERENCE: 2025 PV CA1

<u>Date :</u>

24 octobre 2025

OBJET:

PV CA du 13 octobre 2025

PROCES VERBAL

L'an 2025, le 13 octobre à 18h00, le Conseil d'Administration de l'association **SASEL**, s'est réuni à la Maison des Associations de Saint Aygulf (83370) suite à l'AG du 11 Octobre 2025. L'ordre du jour de cette réunion était fixé comme suit :

- 1) Renouvellement du Conseil d'Administration
- 2) Voyages et manifestations
- 3) Règlement intérieur et site
- 4) Généralités

100 % des administrateurs (14 membres) étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer valablement, et les résolutions suivantes ont été adoptées.

1) Renouvellement du Conseil d'Administration :

Le C.A. prend note et entérine la décision de l'AG.

L'assemblée approuve le renouvellement de 4 administrateurs en fin de mandat, qui se représentent au même poste, et les nomme pour une durée de deux années, en ce qui concerne :

- Mme BALADI Dany (reconduite à l'unanimité)
- Mme BERTIER (reconduite à l'unanimité)
- Mme ANDRIQUE Annette (reconduite à l'unanimité)
- M GUATTARI Philippe (reconduit à l'unanimité)

2) Voyages et manifestations

Calendrier pour l'année à venir.

Proposition d'impliquer plus chaque membre du CA pour chacun des événements prévus, en sus de l'implication dans les groupes de travail..

Une fiche technique de la liste des tâches sera établie et mise en vue pour permettre au responsable concerné de superviser l'accomplissement progressif des préparatifs.

3) Règlement intérieur et site

La mise à jour des pages 10 et 11 (activités, convention et supplément) a été faite ainsi que la page 15 (Annexe fiche inscription)

L'article 21 concernant le secrétariat administratif va être complété.

Le site sera mis à jour avec textes et photos.

4) Généralités

- Discussion concernant la suppression probable de la section « Sorties partagées ». Refaire le point en fin d'année 2025.
- Débat concernant les 2 groupes de randonnées et la nouvelle section « Promenade ». Les inscriptions sont prises selon le niveau souhaité sans possibilité d'inscription à plusieurs niveaux, **Selon la décision prise en CA le 25 avril 2025.**

Une « tolérance » occasionnelle pourrait être envisagée pour participer à la randonnée du dimanche en étant inscrit à la randonnée zen.

Il est rappelé qu'il est obligatoire d'être adhérent SASEL et d'avoir rempli l'attestation d'aptitude physique.

La séance est levée à 19h30

La Présidente Claudine ROBIN La Secrétaire Générale Florence ALEXANDER

PAlexander